

E&F/FPD/G/F/63/7

A : Mr. D.V. Bendal
De : A. Fabiani
Cc : M. Gregh
M. Bühling

PLANS DE CIRCONSTANCE POUR BERLIN

Séance du Conseil du Mercredi 30 janvier 1963.

1. Au cours des dernières séances du Conseil Permanent en séance privée en novembre 1962 et pendant la réunion ministérielle de décembre, les questions soulevées le plus fréquemment se rapportaient d'une part, à l'urgence d'établir dans le domaine politique des plans de circonstance pour Berlin d'une façon analogue à ce qui a été fait dans le domaine militaire et économique, et d'autre part à la nécessité de procéder au sein du Conseil à un vaste échange de vues sur les relations Est-Ouest. Dans ce contexte le problème de l'amélioration du système de consultations politiques n'a pas manqué d'être évoqué.
2. A la séance du 23 janvier dernier, le Représentant du Canada, qui a presque toujours pris une part active dans les débats du Conseil, a fait une déclaration couvrant trois points qui sera vraisemblablement à la base des discussions à la séance du 30 janvier prochain, déclaration qui a été diffusée par la suite par écrit dans une note de la Délégation canadienne du 24 janvier 1963. Ces trois points concernent :
 - a - un échange de vues sur les intentions soviétiques sur Berlin, sur la base des plus récentes informations;
 - b - les différents aspects des plans de circonstance dans le domaine politique;
 - c - l'étude d'une procédure pour réexaminer les différentes propositions concernant la possibilité d'un règlement entre l'Est et l'Ouest.

I. - Intentions soviétiques sur la question de Berlin

3. Le Secrétaire Général avait informé le Conseil le 23 janvier que le Secrétariat International était en train de préparer un document à ce sujet. Le document en question, qui porte la date du

28 janvier a été distribué ce matin; il devra en principe servir de base aux discussions de la prochaine séance du Conseil dans la mesure où le Secrétaire Général jugera utile de le faire à cette séance même.

4. Le document en question analyse d'une part les déclarations de M. Ulbricht ainsi que les principaux éléments du discours prononcé par M. Krouchtchev à Berlin quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 16 janvier devant le Congrès du SED et commente d'autre part les motifs probables qui ont conduit le Premier Soviétique à relâcher dans une certaine mesure sa pression sur le problème de Berlin.

II. - Les différents aspects des plans de circonstance politiques:

5. En ce qui concerne ce second point de la déclaration du Représentant Canadien, le Secrétaire Général a informé le Conseil qu'à la suite des débats qui se sont déroulés en la matière à la séance ministérielle, le Secrétariat International était en train de préparer un follow-up. La mise au point de ce document, ainsi que le Secrétaire Général, M. Gregh et vous-même ne l'ignorez pas, n'est guère achevée à ce jour.

M. Stikker désirera vraisemblablement que le document ait été d'abord distribué avant d'entâmer les discussions au sujet des plans politiques de circonstance.

6. Par ailleurs, vous vous souviendrez que le 13 décembre dernier, M. Rusk annonça dans son exposé liminaire devant le Conseil réuni en session ministérielle que le Groupe des Ambassadeurs avait entrepris la révision de la politique occidentale vis-à-vis des Soviets. Par conséquent, la reprise des discussions au sein du Conseil sur les plans politiques de circonstance pour Berlin, est liée aussi, au moins en ce qui concerne cet aspect particulier, à l'achèvement de la révision en cours. Encore est-il permis de se demander si le document contenant les conclusions du Groupe des Ambassadeurs exposera uniquement la ligne politique adoptée par les Quatre Puissances ou si au contraire il sera rédigé sous forme de catalogue susceptible d'être adopté par l'OTAN comme document de base "for planning purposes".

III. - Procédure pour réexaminer les propositions qui avaient été faites par le passé en vue d'un règlement entre l'Est et l'Ouest.

7. Le Secrétaire Général a annoncé à la séance du 23 janvier qu'il accueillerait à ce sujet avec plaisir toutes suggestions de la part de Délégations sur la façon d'aborder le problème.

L'initiative reste donc aux mains des Représentants Permanents.